

N°2026/10

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26/03/2026**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 21**

**Date de la Convocation : 21/03/2026**

**OBJET : MISE EN PLACE ET  
COMPOSITION DES COMMISSIONS  
THEMATIQUES COMMUNALES**

L'an deux mille vingt-six, les vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

**PRESENTS :**

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Teddy MEURDESOF – Cédric COURTOIS – Kevin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET –

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Sandra TARDIEU – Marie DEBRAY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Clémence DECRAMER – Alexis SEPTIFORT

**SECRETARE DE SEANCE :**

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire présente à l'assemblée les dispositions de l'article L. 2121-22 du CGT qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions thématiques.

Ces commissions, composées d'élus municipaux, sont formées pour étudier préalablement les questions qui sont soumises au Conseil Municipal. Ces commissions thématiques de travail permettent d'étudier en profondeur les différents dossiers gérés par la Commune ou de faire

des propositions de projets au Maire, au bureau ou au conseil municipal. Les commissions n'ont pas pouvoir de décision. Elles sont des organes de réflexion et de proposition.

Elles se réunissent à l'initiative du Maire Président de droit ou du Vice-président pour traiter tout sujet d'actualité.

Madame la Maire propose ainsi au Conseil municipal de créer les 6 commissions thématiques à caractère permanent suivantes, chacune composée d'un nombre d'élus restreints afin de pouvoir réaliser un travail de fond :

- Commission 1 : Finances / Comptabilité
- Commission 2 : Sport / Relation avec associations sportives / Événements sportifs
- Commission 3 : Urbanisme/ Voirie / Projets architecturaux/ Espaces Verts
- Commission 4 : Solidarité / Logement /Action Sociale
- Commission 5 : Évènementiel / Culture /Tourisme /Communication
- Commission 6 : Éducation / Enfance-Jeunesse / Démocratie

### **Le Conseil municipal,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création des six commissions telles que présentées par Madame la Maire composées chacune de 8 à 10 élus issus du Conseil municipal.

Madame la Maire propose ensuite de désigner les membres de ces commissions.

Il fait appel aux candidatures des conseillers pour la composition des six commissions créées.

### **Le Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, à la suite d'une nouvelle élection du maire et des adjoints, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales ;

Considérant qu'elles sont composées comme suit :

- Maire, membre et Présidente de droit. En cas d'absence ou d'empêchement de la Maire, un vice-président désigné au sein de la Commission la remplace en sa qualité de Président.
- plusieurs membres désignés par le Conseil Municipal en son sein ;

Considérant que pour chacune des commissions une seule liste complète est présentée ;

Après avoir entendu Madame la Maire et procédé aux opérations de désignation, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de procéder à la nomination des membres des six commissions municipales de la façon suivante :

**Commission 1 : Finances / Comptabilité**, dont les membres désignés sont :

Laurent HOYEZ – Thomas BRUNIAUX – Arnold CLAUSSE – Nadège KAMWA – Sandra TARDIEU – Cédric COURTOIS – Marie DEBRAY – Jean Michel PASQUON

**Commission 2 : Sport / Relation avec associations sportives / Événements sportifs**, dont les membres désignés sont :

Alexandra FRASER – Kevin FERREIRA – Marie José DUFOSSÉ FRASER – Arnold CLAUSSE – Georges MOURAO – CAPPE Stéphanie – SEPTIFORT Alexis- CABARET Anaïs

**Commission 3 : Urbanisme/ Voirie / Projets architecturaux/ Espaces Verts** dont les membres désignés sont :

Arnold CLAUSSE – Alexandre KRASNOBRODA – Laurent HOYEZ – Kevin FERREIRA – Georges MOURAO – Cédric COURTOIS – Teddy MEURDESOF – Jean Michel PASQUON – Julie BOUDAL

**Commission 4 : Solidarité / Logement /Action Sociale** dont les membres désignés sont : Marie José DUFOSSÉ-FRASER – Nathalie GÉRON – Alexandra FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Bernadette FERREIRA –Thomas BRUNIAUX – Anaïs CABARET

**Commission 5 : Évènementiel / Culture /Tourisme /Communication** dont les membres désignés sont :

Cameron GALVAIRE – Bernadette FERREIRA – Laurent HOYEZ – Alexandre KRASNOBRODA – Nathalie GERON – Clémence DECRAMER – Stéphanie CAPPE – Julie BOUDAL

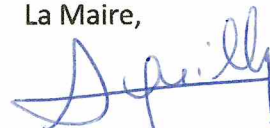
**Commission 6 : Éducation / Enfance-Jeunesse / Démocratie** dont les membres désignés sont :

Nadège KAMWA – Julie BOUDAL- Alexandra FRASER – Sandra TARDIEU – Clémence DECRAMER – Teddy MEURDESOF – Marie DEBRAY – Cameron GALVAIRE

*Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 26/03/2026

La Maire,



Aline GUILLUY



